

TITRE THEMATIQUE : **EAU, SOL, BIODIVERSITE, PAYSAGE, IDENTITE DU TERRITOIRE**
SOUS-ACTION : **DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE**
TITRE ACTION : **PROJET AGROECOLOGIQUE DU BV DU TESCOU**

ANIMATEUR/RESPONSABLE FICHE/PROJET : Sabine MARTIN, FNE82 + ADEAR 82

CONTACT MAIL sabinemartin.b@orange.fr CONTACT TEL 05 63 64 55 59
ADRESSE 2799 route de Monclar,
ADRESSE 2 82410 Saint Etienne de Tulmont

PARTICIPANTS GROUPE DE TRAVAIL

Christian BONNEVILLE, ADEAR 82
Axelle PATOUREAU, Nature et Progrès 81
Bruno ANGLADE, Confédération Paysanne 81
Pierre HAYA, Confédération Paysanne 81
Pierre Guillaume MERCADAL, Confédération Paysanne 82
Françoise BLANDEL, UPNET
Andrée LIGNON, ADEAR 82
Sabine MARTIN, FNE 82
Marie Julie ANICET, Citoyenne tirée au sort
Nature et Progrès 82, Marielle FILIPPI
Patrice CANAL, Collectif Testet
Gérard LANOYE, APIFERA
Maud LEONARD, ADEAR 82
Benoit PAGES, ADEAR 81
Association Terres de liens

EXIGENCES CHARTE

Article 2.1– Des exigences partagées, tant dans les finalités à atteindre et dans la façon de les atteindre

Les exigences suivantes correspondent aux finalités et à l'esprit dans lesquels les signataires souhaitent se placer pour conduire l'action :

- Faire vivre **un projet global et cohérent** pour le bassin versant, prenant en compte toutes les composantes de la ressource en eau et du développement durable du territoire.
- **Répondre aux besoins en eau du territoire** dans une perspective de long terme. En particulier, les actions à mener viseront à **sécuriser les usages liés à l'eau et l'agriculture** dans toute la diversité de ses modes de production et de commercialisation.
- **Maintenir un tissu agricole et rural diversifié et vivant.**
- Concevoir **des actions à court ou à long termes, durables**, efficaces, prenant en compte l'ensemble des enjeux de développement concernant tout le territoire du BV.
- Améliorer la **qualité des relations entre tous les acteurs** s'impliquant dans la démarche de projet de territoire : respecter tous les acteurs, privilégier l'écoute mutuelle, construire des projets permettant à chacun de « sortir gagnant ».
- Mobiliser **une pluralité d'expertises** et notamment l'expertise des acteurs concernés, pour agir en cohérence avec les situations réelles et les besoins des personnes et des professionnels du territoire.
- Faciliter **l'implication des acteurs** qui le souhaitent, sur le plan méthodologique et technique.
- **Renforcer l'identité positive du territoire.**
- Concevoir et conduire ces actions et projets **dans un esprit constructif.**

Répondre aux besoins en eau exprimés dans la charte, par la mise en place de structures opérationnelles pour promouvoir et accompagner les agriculteurs qui le souhaitent (existants ou nouvellement installés) dans la transition agroécologique (sols vivants) et la permaculture (sols toujours couverts), afin – d'une part - de restreindre la dépendance à l'eau de la production agricole sur le territoire du BV du Tescou, de l'amont à l'aval, et - d'autre part – améliorer la rétention et l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols, limiter l'érosion des sols, favoriser le ralentissement des ruissellements des eaux de pluie par des aménagements de « rugosité » des paysages, et en faciliter l'infiltration à la parcelle. (Partout où l'eau court, la faire marcher, partout où l'eau marche, la faire ramper). Reconstituer, tant que faire se peut, l'hydrologie naturelle.

Les signataires de la charte se reconnaissent dans les critères de la transition agro-écologique pour faire face au dérèglement climatique fortement incriminé en Adour Garonne d'une part, et aux attentes sociétales et environnementales d'autre part. Cette fiche projet se veut être un outil d'accompagnement vers une agriculture qui permette à un maximum de paysans répartis sur le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine, une alimentation de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe, avec les citoyens, à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.

Ainsi, nous pourrions apprendre les uns des autres. L'agro-écologie offre ce cadre de développement pour notre santé et celle de la terre, pour un mieux-vivre ensemble.

La charte du projet de territoire du bassin versant du Tescou indique clairement, dès son préambule au paragraphe "**un document fondateur pour l'action**", page 2 : "**Les changements climatiques en cours, l'évolution de l'agriculture française et mondiale et l'évolution des attentes sociétales vis-à-vis du vivant (alimentation, biodiversité, milieux de vie) appellent des réponses politiques et techniques innovantes.**"

Le projet de Territoire n'est pas fait pour accompagner et aider les agriculteurs quelles que soient leurs pratiques agricoles. Ce n'est ni l'esprit ni la lettre, ni de la charte, ni de la circulaire du 5 juin 2015.

Cette dernière indique clairement à la page 5 "Pour être qualifié de projet de territoire, il faut vérifier les critères suivants : item 7"**le projet prendra en compte les enjeux de qualité des eaux et des milieux aquatiques, via notamment la mise en place de systèmes de culture agro-écologiques et la diversification des assolements, dans l'objectif de diminution de l'impact environnemental.**"

Item 10 « Au-delà de l'objectif central de restauration de l'équilibre quantitatif ou d'accompagnement du changement climatique, les objectifs doivent être clairement explicités (tant sur le plan des milieux aquatiques que sur celui des projets et démarches économiques). Ils comprennent obligatoirement un volet de recherche de diminution des prélèvements totaux. »

La fiche action répond en tous points aux exigences partagées dans la charte patrimoniale, tant dans les finalités à atteindre que dans la façon de les atteindre :

OBJECTIFS DE LA CHARTE

Article 2.2 – Une diversité d'objectifs partagés

Au cours du processus de co-construction, divers objectifs d'amélioration à court, moyen et long termes ont été énoncés. Ils seront pris en compte dans la mise en oeuvre des différentes actions et leurs effets croisés :

- **Faciliter l'émergence et l'incubation de projets** coordonnés liés à l'eau, à la biodiversité, à l'alimentation, à l'économie agricole et touristique, à l'énergie renouvelable.
- Faire **progresser concomitamment les différentes solutions « eau »** et les différentes actions capables **d'améliorer la qualité de vie et la vitalité du territoire**.
- Rapprocher les agriculteurs et les habitants du territoire.
- **Ouvrer à la participation la plus large possible des habitants du territoire** aux projets et actions mis en oeuvre dans le cadre de la charte.
- Améliorer la **qualité de l'action publique** dans le bassin versant.
- Favoriser la **biodiversité** dans tout le bassin versant en s'attachant à ce que chaque action menée prenne en compte autant que possible l'amélioration de la qualité du milieu naturel.
- Faciliter la vente des produits agricoles issus du bassin versant et le rapprochement entre **l'offre et la demande de produits alimentaires au sein du territoire**.
- Améliorer **les conditions d'implantation et de développement des activités économiques** * et résidentielles sur le territoire.
- **Prendre en compte le changement climatique et les évolutions démographiques** dans le bassin versant.

Cette fiche action vise à répondre au besoin avéré en eau de l'agriculture, par des réponses complexes et complémentaires.

Mieux connaître le fonctionnement de la nature, ses besoins et ses aménités,

Les changements de pratiques agricoles sont indispensables pour faire face aux besoins en eau dans un contexte de pénurie d'eau. Par ailleurs, il faut tendre à la répartition des volumes et moyens de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier d'agriculteur et d'en vivre, c'est-à-dire, la recherche de systèmes de production plus autonomes, qui privilégient la rémunération du travail.

L'agro écologie, technique innovante et moderne, se situe au cœur de cette évolution de l'agriculture pour répondre au changement climatique et aux attentes sociétales. Elle doit permettre de réconcilier les agriculteurs et les habitants, et créer, sur le territoire, un marqueur fort, indispensable pour notamment créer un attrait touristique original sous forme d'agro-tourisme, axes qui sont des objectifs affirmés dans la charte.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Article 3.3 – THEME 3 : EAU, SOL, BIODIVERSITE, PAYSAGE, IDENTITE DU TERRITOIRE

- **Caractériser et renforcer l'ensemble du « complexe agro-éco-paysager » à travers ses composantes** : améliorer la capacité de rétention et d'infiltration de l'eau de pluie et la contribution optimisée de cette ressource potentielle en travaillant notamment sur les pratiques culturales, s'attacher à la restauration des ripisylves dans les secteurs où elles sont absentes, à la préservation ou la restauration des zones humides, à la replantation et/ou la restauration de trames végétales et au maintien de l'élevage dans le territoire ; mettre en oeuvre une approche paysagère sur tout le bassin versant, explicitant le complexe agro-éco-paysager et sa contribution au paysage et aux enjeux de biodiversité
- **Rapprocher les agriculteurs et les habitants** : amplifier la dynamique d'animation et de rencontre autour de l'alimentation et des produits locaux ; construire un programme d'animation autour de la découverte de l'agriculture, de l'alimentation et de la nature, avec un réseau de fermes partenaires ; créer un lieu de rencontre et d'échange et le recrutement d'un animateur pour l'ensemble du bassin du Tescou ; travailler la convivialité dans les communes.
- **Renforcer l'identité positive du territoire et la valoriser** pour le développement de

l'agriculture et du territoire : conforter l'émergence d'une identité partagée en s'appuyant sur l'histoire du territoire, les savoir-faire, les productions et les paysages ; rendre le territoire attractif et en faire une vitrine du développement durable, à travers un projet de territoire ambitieux et innovant ; qualifier un cadre de vie et développer un tourisme qualitatif en cohérence avec le projet de territoire ; étudier l'opportunité d'outils de valorisation type label ou marque.

Si, pour des raisons de lisibilité, les projets d'actions sont organisés en grandes thématiques, les acteurs de la co-construction du projet de territoire ont rappelé la nécessaire transversalité de leur contenu. Tous les projets ou actions sont liés entre eux et concourent à remplir les exigences et objectifs de l'article 2 de la charte.

Définition de l'agro-écologie, un concept qui a évolué dans le temps :

« En 80 ans, la définition de l'agroécologie et son champ d'étude ont ainsi évolué. Il est passé de l'échelle de la parcelle agricole dans les années 1930 à 1960, puis à celle de la ferme et aux agroécosystèmes dans les années 1970-2000 (l'étude des agroécosystèmes), et enfin, à celle des systèmes alimentaires (l'étude des systèmes alimentaires durables)¹ ». Nous y sommes !

Gouvernance alimentaire. Et Sécurité alimentaire. Et Santé publique.

- Organiser une production alimentaire de qualité, sécurisée pour aujourd'hui et pour les générations futures, par la préservation des sols et de la biodiversité, qui s'accompagne d'un retour à la terre, dans un équilibre sociétal urbain-rural.
- Accueil de nouveaux paysans, et facilitation à l'installation des HCF (hors cadre familial). En intégrant la problématique de l'installation à l'échelle des SCOT², des PLU³ et PLUI.
- S'adapter à la baisse des aides PAC. Etudier l'accompagnement financier d'une profession qui doit être informée pour pouvoir s'organiser et faire des choix stratégiques, afin de pouvoir vivre de son travail. La création de réseaux est ici indispensable.
- Mesurer le bénéfice sociétal du changement, tant dans l'amélioration de la résilience de la nature que dans l'amélioration de la santé des consommateurs et du bien-vivre ensemble.
- Composer avec la nature et non lutter contre elle : changement complet de paradigme. A savoir, passer du « soin aux plantes malades », aux « sols vivants précurseurs de plantes saines ». Travailler avec la nature et sur sa capacité d'adaptation et de résilience. La préservation de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine, constitue une priorité que l'agro-écologie prend en compte. L'agriculture doit avoir pour double objectifs de préserver le milieu naturel tout en travaillant avec lui. La permaculture répond à ces objectifs.
- Accès à une alimentation saine, produite sans polluer, ni les sols, ni l'eau, sans détruire, ni les chaînes trophiques, qu'elles soient aquatiques ou aériennes, ni l'homme. La qualité des produits doit passer par des choix de systèmes de production autonomes, respectueux de l'environnement, peu intensifs.
- L'agro-écologie recherche également la performance économique des activités sur le territoire.

¹ <http://www.agroecologie.fr/agroecologie-definition.html>

² SCoT : schéma de cohérence territoriale, s'impose aux PLU.

³ PLU et PLUI : Les Plans Locaux d'Urbanisme, et les Plan locaux d'urbanisme intercommunaux, sont la bonne échelle de la détermination d'espaces agricoles proches des bourgs.

- **S'adapter au réchauffement climatique** : à la hausse des températures et à la violence des événements naturels, vents violents, tornades, trombes d'eau, grêle.
- Atténuer le changement climatique par une moindre dépendance aux intrants énergétiques et chimiques (issus du pétrole), changement climatique atténué grandement par la couverture permanente et diversifiée des sols pour en limiter l'assèchement, et préserver ainsi la fraîcheur des sols, qui peut aller jusqu'à des écarts de plus de 20 degrés lors des périodes de fortes chaleurs, entre le couvert et la surface exposée aux rayons du soleil.
- Sols vivants, toujours couverts = les 2 conditions essentielles pour préserver et stimuler la biodiversité dans les sols, dans l'air et dans l'eau, nécessaires, à un cycle de l'eau fonctionnel, aux écosystèmes, et à la vie de l'homme sur terre.

Volet environnemental

D'abord des sols vivants, pour réparer le cycle de l'eau...

Les changements de pratiques doivent s'incarner dans la compréhension holistique de l'interdépendance des écosystèmes et des chaînes trophiques. Notions indispensables pour accélérer les changements de pratiques aujourd'hui trop « ponctuels », et largement trop déconnectés des écosystèmes et des chaînes trophiques, et d'une nature résiliente étonnement méconnue.

La plupart des changements de pratiques actuels sont en effet essentiellement axés sur le problème strict de l'érosion des sols et sur celui des pollutions diffuses. Ce qui est indispensable, mais très loin d'être suffisant pour résoudre la gestion quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Le travail avec la nature doit combiner :

- Le choix de privilégier les systèmes autonomes, utilisant les complémentarités entre productions végétales et animales, soit au niveau de la ferme soit entre les fermes.
- Le choix de diversifier dès que possible ses productions afin d'assurer une biodiversité tant naturelle que domestique.
- Le choix de techniques économes en intrants, en eau, basées sur l'observation agronomique et non sur l'utilisation de traitements systématiques.

L'agro-écologie offre un concept intégratif fondé sur les 3 règles de l'écologie de Paul Watson :

1. *une agriculture fondée sur l'indispensable biodiversité, nature prodigue et diverse.*
2. *dans la compréhension de l'interdépendance des écosystèmes, repenser le recours aux PPS.*
3. *et préservant les capacités de régénération de la nature, des sols toujours couverts et frais.*

« La nature a horreur du vide ».

Susciter l'envie au travers d'actions de sensibilisation auprès des agriculteurs qui n'ont pas encore fait le pas vers cette transition, en s'appuyant sur ceux qui sont déjà sur le chemin, et sur les spécialistes. Il ne s'agit donc pas de se contenter d'accompagner des changements de pratiques, bien qu'il faille le faire, mais d'organiser des réseaux d'échanges sur ces changements de pratiques entre agriculteurs et d'y associer les habitants qui sont les consommateurs des productions en circuits courts. Tout en recherchant également la performance économique des activités sur le territoire.

Volet social

L'agro écologie est une agriculture pour notre santé et celle de la terre, elle va de pair avec un développement qualitatif de revitalisation rurale et d'un mieux-vivre ensemble, notamment par le développement de l'emploi agricole de proximité, et l'installation de nouveaux paysans sur le territoire. L'agro-écologie vise un projet de développement agricole "qualité totale", tant pour la

qualité intrinsèque des produits, que pour la qualité des sols, de l'eau, et des milieux en général, et l'intégration sociale des paysans.

L'agro-écologie freine le réchauffement climatique par des pratiques adaptées aux besoins de la nature, en lui restituant ses capacités de résilience aux maladies et au stress hydrique.

L'agro-écologie est en phase avec un développement « durable » reliant environnement, société et économie.

¹ Selon la définition donnée dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, où cette expression est apparue pour la première fois en 1987, **le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.**

Incidences/conséquences sociales et financières de la transition à l'agro-écologie :

Le passage de l'agriculture conventionnelle à l'agro-écologie est un complet changement de paradigme : l'une est fondée sur une mécanisation lourde avec peu de main d'œuvre ; alors que l'agro-écologie requiert main d'œuvre et équipements plus légers, à réinventer parfois.

Le bien-être animal trouve toute sa place dans l'agro-écologie

Le bien-être de l'animal passe par le bien-être du paysan. (Jocelyne PORCHER)

Aborder de manière opérationnelle la réglementation sur les PNPP

Les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) ne sont pas des produits phytopharmaceutiques (pas d'AMM) et peuvent être utilisées pour un usage phytosanitaire. Ce sont, soit des substances naturelles à usage biostimulant, soit des substances de base (voir annexe).

Volet santé de l'homme dans son milieu :

Gérer la nature en « bon père de famille ».

Cesser d'exploiter la nature. Redécouvrir la notion de services écosystémiques, d'échanges, et d'interdépendance, de don et contre-don. Gagnant-gagnant.

DESCRIPTIF DE L'ACTION Montrer, Démontrer, Positiver / Contexte, actions à mener, domaine et limites...

Avancer en marchant, et s'adapter aux besoins, notamment via les différentes fiches/actions portées par les membres du groupe de travail, nommées en page 1.

- Comme par exemple le cycle des Conférences/échanges portées par le Collectif Testet, UPNET et coopérative RHIZOBIOME.
- Accompagnement d'un salarié à plein temps (selon les orientations qui seront choisies, proposer le recrutement d'un salarié en 81 et d'un salarié en 82, qui puissent travailler de concert, dans une saine émulation, au service du territoire. A étudier.
- Visites de fermes
- Constitution de fiches collaboratives
- Construire ensemble un projet de territoire viable et durable,
- Cafés-Paysans : Cafés-installation. Convivialité.
- Site internet : Analyser le besoin, pour une étape ultérieure, en prolongement de l'accompagnement des agriculteurs. Communication/sensibilisation/formation/soutien technique. Piste à explorer regroupant les deux ADEAR 81 et 82.

ORGANISATION ET STRUCTURE DU PROJET : PROJET CHAPEAU

- Communication
- Accompagnement

- **Transmission/Installation** (fiche spécifique), attention particulière à la gestion de grosses exploitations plus difficilement transmissibles.
- Conforter les structures agricoles existantes par un accompagnement spécifique et stratégique.
- Favoriser la polyculture/élevage, en faveur de la biodiversité et de la résilience.
- Etudier la création de filières nouvelles et innovantes.

Partenaires, coordination, restitution des résultats...

REGION OCCITANIE

DRAAF OCCITANIE

CD 81 et 82

Confédération Paysanne 81

Confédération Paysanne 82

Nature et Progrès 81

Nature et Progrès 82

ADEAR 81

ADEAR 82

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP

AEAG (Agence de l'Eau Adour Garonne)

Terres de liens

- Projet MAEC (financement aux fermes engagées)
- Projet MAET (financement aux fermes engagées)
- GIEE (après l'accompagnement, dans la durée)
- PAT Plan alimentaire territorial (qui fait partie d'une fiche action spécifique)
- Transmission/Installation (qui fait partie d'une fiche action spécifique)
- Protection des captages d'eau potable (aides de l'AEAG).

BUDGET GLOBAL ENVISAGE

- **Un emploi plein temps sur 3 ans**, à renouveler sur la base des résultats environnementaux et sociaux dans le territoire. Dont le travail serait :
 - 1^{ère} étape : recensement et sensibilisation des paysans du territoire
 - 2^{ème} étape : proposition de diagnostic et réalisation de diagnostic T0, et évolution
 - 3^{ème} étape : accompagnement aux évolutions des pratiques
 - 4^{ème} étape : diagnostic T3 : Bilan

Diagnostics et accompagnement aux évolutions des pratiques	Coût annuel	Coût pour le projet 3 ans
Temps salarié (chargé) 1 ETP (convention collective FADEAR)	38 500 €	115 500 €
Frais de déplacement	4 000 km à 0.4€ soit 1 600 €	4 800 €
Frais divers (petits équipements, reprographie, bureautique, abonnement, repas, etc.)	3 000 €	9 000 €
Equipement (ordinateur, téléphone)	1 000 €	
Frais administratifs (loyer, assurance, etc.)	25 €/j soit 5 600 €	16 800 €
TOTAL	48 700 €	144 100 €

- Une personne supplémentaire à mi-temps pour la coordination des actions durant 22 mois.

Coordination du projet agro-écologique du Bassin Versant du Tescou	Coût annuel	Coût pour le projet (22 mois)
Temps salarié (chargé) 0,5 ETP (convention collective FADEAR)	19 250 €	35 292 €
Frais de déplacement	2 000 km à 0.4€ soit 800 €	1 467 €
Frais divers (petits équipements, reprographie, bureautique, abonnement, repas, etc.)	1 500 €	2 750 €
Equipement (ordinateur, téléphone)	1 000 €	
Frais administratifs (loyer, assurance, etc.)	25 €/j soit 2 800 €	5 133 €
TOTAL	25 350 €	45 642 €

CALENDRIER PREVISIONNEL ECHEANCE GLOBALE ENVISAGEE

Plusieurs tranches, hiérarchisées dans le temps (3 ans)

ACTION / TACHE DUREE ECHEANCE BUDGET PREV

Sur 3 ans, renouvelable.

CRITERES D'EVALUATION au long cours

- Mesurer la résilience au stress hydrique à la parcelle
- Mesurer la biodiversité (abeilles, carabes, vers de terre, etc.)
- Mesurer l'eau dans la rivière : est-elle plus ou moins abondante, selon les cultures en place
- Mesurer l'évolution de la teneur en MES⁴ dans la rivière
- Mesurer l'évolution de la teneur en nitrates dans l'eau de la rivière
- Mesurer l'évolution de la teneur en herbicides dans l'eau de la rivière
- Mesurer l'évolution de la teneur en fongicides dans l'eau de la rivière
- Mesurer la teneur en PPS⁵ spécifiques : néonicotinoïdes, et autres, incriminés pour agir négativement sur l'environnement et sur la santé de l'homme et des batraciens.
- Mesurer l'évolution de la teneur en PE (perturbateurs endocriniens)
- Mesurer l'évolution de l'état de santé des habitants de la vallée du Tescou (nombre de cancers, lymphomes, infertilité, parkinson, en distinguant les classes d'âge souvent de plus en plus précoces...sur le temps long). Avec le concours du programme de « veille sanitaire » d' FNE 82, et Michel DURU de l'INRA et le « réseau-environnement-santé.fr ».
- Mesurer le nombre de fermes qui ont fait le diagnostic et le nombre d'installations.
- Mesurer l'évolution des changements de pratiques.
- Identifier et quantifier les bénéfices de l'aménagement des bassins versants par les infrastructures écologiques dans le cycle de l'eau (infiltration, régulation des crues, inondation, érosion).

⁴ MES : Matières en suspension

⁵ PPS : Produits Phyto Sanitaires